



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la défense

Question écrite n° 75966

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc expose à Mme la ministre de la défense et des anciens combattants que, durant ces dernières années, la défense territoriale terrestre de la France a été gravement négligée, la professionnalisation des forces armées étant presque entièrement conçue dans une perspective de projection extérieure (et ce même sans en avoir les moyens aériens et navals d'un niveau adéquat) et les régiments de réserve, dont la mission était centrée sur cette défense, ayant été dissous sans qu'une solution effective de remplacement soit mise en place. Il lui demande en conséquence quelles sont les directives qu'elle compte donner pour que la défense territoriale du pays soit reconstituée et remise à un niveau crédible.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75966

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense et anciens combattants

Ministère attributaire : défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 2002, page 2453